

Les objectifs de l'accréditation professionnelle en gestion des gouvernements locaux de l'AAMNB sont :

- ✓ Inciter les administrateurs municipaux à accroître leurs connaissances;
- ✓ Se rapprocher davantage de l'établissement d'un niveau uniforme de connaissances et de pratique;
- ✓ Assurer un certain degré d'exclusivité et d'état découlant de la reconnaissance par les pairs;
- ✓ Améliorer les possibilités d'emploi des membres de la profession. Étant donné la diversité qui existe parmi les membres de l'AAMNB, les postes administratifs étant occupés à des paliers divers avec des responsabilités différentes dans les villages, les villes, les grandes villes, les communautés rurales, les municipalités régionales et les commissions de services régionaux, il a été décidé que trois niveaux de certification seraient appropriés.

Voici les exigences minimales pour atteindre le niveau 1, 2 ou 3 :

NIVEAU 1: DE BASE

Compétences et connaissances fondamentales en gouvernance locale; compréhension des systèmes et des cadres qui soutiennent les gouvernements locaux.

- **Scolarité:** un certificat en gouvernance locale et/ou administration publique d'un établissement d'enseignement postsecondaire agréé canadien ou l'équivalent
- **Expérience:** minimum de deux ans dans l'administration municipale ou la gouvernance locale

NIVEAU 2: INTERMÉDIAIRE

Compétences et connaissances étendues en gouvernance locale préparant à un rôle de leadership.

OPTION1:

- **Scolarité:** diplôme de premier cycle en administration publique, en sciences sociales ou en administration des affaires (spécialisation en finances, ressources humaines ou gestion) d'un établissement d'enseignement postsecondaire agréé canadien ou l'équivalent
- **Expérience:** minimum de cinq ans en administration municipale/gouvernance locale
- **Développement professionnel:** minimum de 10 cours au cours des 10 dernières années avec preuve de participation

OPTION 2:

- **Scolarité:** diplôme collégial dans un domaine pertinent
- **Expérience:** minimum de 10 ans d'expérience en administration municipale/gouvernance locale
- **Développement professionnel:** minimum de 10 cours au cours des 10 dernières années avec preuve de participation

NIVEAU 3: AVANCÉ

Atteindre des connaissances et compétences supérieures pour faire une différence significative dans la gouvernance locale.

- **Scolarité:** diplôme de premier cycle dans un domaine pertinent
- **Expérience:** minimum de 10 ans d'expérience en administration municipale/gouvernance locale
- **Développement professionnel:** minimum de 10 cours au cours des 10 dernières années avec preuve de participation. Assister à la conférence annuelle de l'association au moins une fois tous les 3 ans